219C2718
FR0011051598-FS1116

13 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AMOEBA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 12 décembre 2019, M. Fabrice Plasson a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société AMOEBA et détenir 1 084 058 actions AMOEBA représentant autant de droits de vote, soit 9,83% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société AMOEBA, suite à une conversion d'obligations convertibles en actions.

[1] Sur la base d'un capital composé de 11 028 978 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.